



**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil communautaire du**  
**15 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

**PRESENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Robert BONNEFOY, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Guillaume VANNIER, Sandrine VAUFREY, Christophe VAZ TEIXEIRA, Amélie VION.

**EXCUSÉE AVEC POUVOIR** : Claire CRETIN (pouvoir à Benoît AUBRY).

**ABSENTES** : Annie BERTHET, Mélanie VAZ.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce conseil communautaire.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance M. Marc NARABUTIN.

**Délibération n°2021/088 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mai 2021**

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 7 juillet 2021.

Mme Christiane GROS indique avoir été surprise de constater sur le compte-rendu qu'elle était inscrite absente, alors qu'elle est arrivée en cours de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2021 en tenant compte de la précision apportée.

## Délibération n°2021/089 : Réfection de la toiture du chalet des Combettes – plan de financement

M. Sébastien BENOIT-GUYOD explique que la toiture du chalet des Combettes est vieillissante et qu'il est nécessaire de déclencher des travaux pour son étanchéité. Des devis ont été demandés, uniquement pour la réfection de la couverture et sans toucher à la charpente, auprès de différentes entreprises : SARL Charpente du Haut-Jura, Picard Zinguerie et BK Couverture Zinguerie. Les trois sociétés sont en capacité de réaliser les travaux avant novembre. Après analyse des trois offres, il propose de garder la société BK Couverture Zinguerie pour une somme de 7 327,27 € HT.

*Arrivée de Monsieur Jean-Michel VANINI à 18h39.*

M. Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute que ce projet peut s'inscrire dans le plan « Avenir Montagne Investissement ». Il propose de solliciter une subvention et de déposer le dossier, pour ce projet qui est prévu par le contrat de station.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de :

- approuver l'opération de rénovation de la toiture du chalet des Combettes ;
- solliciter un financement à hauteur de 40 % au titre du plan « Avenir Montagnes Investissement » ;
- approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Dépenses (HT)</b>		<b>Recettes (HT)</b>	
Travaux de toiture	7 328 €	Commissariat de Massif	2 931 €
		Autofinancement	4 397 €
	<b>7 328 €</b>		<b>7 328 €</b>

- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- préciser que les crédits sont inscrits en opération 41 du budget primitif 2021 du budget principal;
- autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## Délibération n°2021/090 : Souscription d'un emprunt pour financer le déploiement du très haut débit

M. Christophe MATHEZ explique que pour financer le troisième appel de fonds du Département pour le déploiement de la fibre, il est nécessaire de souscrire un emprunt. Il rappelle que deux premiers emprunts ont déjà été souscrits pour ce projet. Une consultation a été lancée concernant le troisième emprunt, pour un montant de 110 000 €. Les résultats de cette consultation ont été étudiés lors de la dernière commission finances : elle propose de retenir l'offre de la Banque postale, mieux-disante, sur une durée d'amortissement de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de :

- contracter auprès de la Banque Postale un emprunt aux conditions suivantes :
  - o Montant : 110 000 €
  - o Durée : 20 ans
  - o Taux fixe de 0,75 %
  - o Périodicité trimestrielle
  - o Amortissement progressif du capital (échéances constantes)
  - o Commission d'engagement de 200,00 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prêt et tout document relatif à ce dossier.

**Délibération n°2021/091 : Volontariat Territorial en Administration et actualisation du tableau des emplois**

M. le Président explique que dans le cadre du Plan France Relance, l'Etat accompagne financièrement les collectivités territoriales rurales qui recrutent un/e jeune diplômé/e (entre 18 et 30 ans, d'un niveau au moins égal à Bac +2) pour une mission de 12 à 18 mois qui vise à faire émerger des projets de développement. L'aide est forfaitaire et s'élève à 15 000 €.

Il ajoute que lors de l'élaboration du contrat de station de nombreuses actions ont été pointées et que se pose la question de la capacité à les conduire toutes. Le coût pour la collectivité est estimé à 17 000€ pour une année. Le risque est de faire une économie de 17 000€ et d'avoir des actions non conduites à la fin du mandat. Il est également possible d'avancer dans la mise en œuvre du contrat de station et de voir plus tard s'il est nécessaire de recruter. C'est pourquoi, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le recrutement

Il explique que dans ce cadre, le suivi des fiches-actions du contrat de station pourrait être réparti comme suit :

<b>Directeur général des services</b>	<b>Responsable du dvlpt territorial et touristique</b>	<b>Agent de dvlpt territorial et touristique</b>
111 transition énergétique 121 Skibus / Vroom Service 123 BoMAT 221 maison médicale 223 très haut débit 233 VVStar 251 musée de la Boissellerie 253 point info mutualisés 313 instances internes station 331 politique événementielle	112 Flocon vert 113 cantine centrale 122 « voie verte » 142 Omnibus 143 bien-être 212 RLPi 222 hébergement saisonnier 233 accompagnement hbgt 241 lacs 311 coopération transfrontalière 312 conseil de développement	141 Jurassic Vélo Tour 141 réajustement circuits 212 SIL 224 promenade 242 pédestre 321 lettre d'info 332 observatoire
<b>Volontaire territorial en administration</b>	<b>Chargés des publics et de la communication de l'EMP</b>	<b>Accueil CCSR</b>
131 zones ludiques 131 diagnostic signalétique 131 Baladaski 133 raquettes 141 bike parks 141 enduro 231 camping cars 232 accompagnement meublés 232 dispositif d'incitation (314 fichier entreprises) (321 site internet CCSR)	252 passe musées	211 CAUE

M. Bruno PAGET-BLANC demande comment est-ce que ça se passera dans le cas où la CCSR n'est pas retenue par le dispositif.

M. le Président répond que l'on ferait sans recrutement au début et selon la charge de travail des agents on pourrait relancer l'offre mais sans bénéficier des aides dans le cadre du dispositif de VTA.

Mme Sandrine VAUFREY demande si ce dispositif est reconductible à la fin des 18 mois.

M. le Président répond que pour le moment non, que l'aide de 15 000 € correspond uniquement à une aide forfaitaire pour un recrutement.

M. Michel PUILLET ajoute que cette personne pourra éventuellement par la suite intégrer les services.

M. le Président explique que lorsque l'on regarde le tableau de répartition des projets du contrat de station entre les agents, il resterait beaucoup de projets potentiels à gérer et ajoute que les membres du Bureau étaient favorables à cette décision.

M. Robert BONNEFOY ajoute qu'il faut saisir cette opportunité.

M. le Président précise qu'il est possible qu'il y ait plus d'offres de VTA que de budget alloué par l'Etat.

M. Medhi VANDEL explique qu'il faut aller plutôt vite dans les deux premières années du contrat de station. Les services et les vice-présidents étant déjà au maximum de leur disponibilité. Si la collectivité peut avoir une aide supplémentaire et obtenir par la même occasion des aides de l'Etat, il faut en profiter.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER demande si cela signifie qu'il faut trouver quelqu'un qui est opérationnel tout de suite.

M. Nolwenn MARCHAND indique qu'il faudrait que la personne recrutée soit capable de prendre en charge les relations avec les partenaires, l'animation de réunion, la gestion de projets etc. Le profil recherché rentre dans ce cadre.

M. Christophe VAZ-TEXEIRA demande si le coût de 32 000 € correspond à la période de 14 mois ou seulement pour 12 mois.

M. le Président précise que les 32 000 € de coût salarial correspondent au coût pour 12 mois, alors que son contrat serait de 14 mois.

M. Guillaume VANNIER ajoute que le niveau de salaire n'est pas élevé au vu des prix de la location d'un logement sur la Station.

M. le Président précise qu'il s'agit de la grille salariale des agents de la fonction publique.

M. Medhi VANDEL ajoute que dans le cadre des aides de l'Etat les dossiers doivent être montés pour le début d'année 2021.

M. Bruno PAGET-BLANC pense que c'est un dispositif intéressant pour un premier emploi.

En conséquence, le nouveau tableau des emplois permanents de la CCSR serait le suivant :

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée</b>	<b>Délibération</b>	<b>Occupé ou vacant</b>	<b>Intitulé du poste</b>
ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	Temps complet	en date du 10 février 2000	Occupé	Directeur/trice général/e des services
	Attaché territorial	Temps complet	N°2009/088 en date du 16 décembre 2009	Occupé	Responsable du développement territorial et touristique
	Attaché territorial	Temps complet	N°2014/037 en date du 6 mai 2014	Occupé	Responsable des affaires financières

	Rédacteur territorial	Temps complet	N°2018/075 en date du 10 octobre 2018	Occupé	Secrétaire de direction et agent d'accueil
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	N°2010/051 en date du 15 septembre 2010	Vacant	Agent d'accueil en disponibilité pour convenance personnelle
	Adjoint administratif	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Agent de gestion financière
	Adjoint administratif	Temps non complet (10/35 <sup>ème</sup> )	N°2018/026 en date du 4 avril 2018	Occupé	Agent de gestion ressources humaines
	Adjoint administratif	Temps complet	N°2018/075 en date du 10 octobre 2018	Occupé	Agent de développement territorial et touristique
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	N°2018/075 en date du 10 octobre 2018	Occupé	Responsable de la patinoire (EMP)
	Adjoint technique	Temps complet	N°2018/026 en date du 4 avril 2018	Occupé	Agent d'accueil patinoire (EMP)
	Adjoint technique	Temps complet	N°2017/052 en date du 29 juin 2017	Vacant	Agent patinoire (EMP)
CULTURELLE	Attaché territorial de conservation	Temps complet	N°2018/026 en date du 4 avril 2018	Occupé	Directeur/trice scientifique et culturel/le (EMP)
	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Vacant	Chargé/e de médiation culturelle (EMP)
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2020/094 en date du 4 novembre 2020	Occupé	Responsable accueil/boutique (EMP)
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2015/107 en date du 9 décembre 2015	Occupé	Agent d'accueil (EMP)
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2020/094 en date du 4 novembre 2020	Occupé	Chargé/e des publics et de la communication (EMP)

	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2017/052 en date du 29 juin 2017	Vacant	Agent d'accueil (EMP)
--	-----------------------	---------------	------------------------------------	--------	-----------------------

Et, le tableau des emplois non permanents de la CCSR serait le suivant :

Filière	Grade	Durée	Délibération	Objet
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	Temps complet	N°2021/091 en date du 15 septembre 2021	contrat de projet en charge du développement touristique quatre saisons de la Station des Rousses
	Adjoint administratif	Temps complet	N°2019/072 en date du 18 septembre 2019	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité de la CCSR
TECHNIQUE	Adjoint technique	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité de la patinoire de l'EMP
	Adjoint technique	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité de la patinoire de l'EMP
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP
	Adjoint du patrimoine	Temps complet	N°2016/049 en date du 11 mai 2016	pour faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux accroissements saisonniers d'activité pour l'accueil ou la médiation de l'EMP

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de :

- de créer un poste non permanent d'adjoint administratif territorial ;
- de préciser que ce poste sera pourvu par un contractuel en application de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- d'approuver cette démarche de dépôt d'un dossier au titre du dispositif de Volontariat Territorial en Administration ;
- d'autoriser M. le Président à recruter la personne qui serait sélectionnée et à signer avec elle un contrat de travail ;
- d'autoriser M. le Président à déposer une demande de subvention au titre du dispositif de Volontariat Territorial en Administration et à signer tout document relatif à ce dossier ;
- d'adopter les modifications du tableau des emplois permanents et non permanents proposées ci-dessus ;
- d'accepter que les emplois créés puissent être occupés par des non titulaires dans les cas fixés aux articles 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, les candidats devant alors justifier des conditions de diplôme requises pour l'accès au grade concerné et étant rémunérés sur la base de la grille indiciaire dudit grade ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal et au budget annexe « Espace des Mondes Polaires », chapitre 012.

### **Délibération n°2021/092 : Rémunération du Président Directeur Général de la SAEM SOGESTAR**

M. le Président rappelle que la rémunération du Président Directeur Général de la SAEM SOGESTAR doit être plafonnée par le Conseil communautaire. Un montant de 1 100 € bruts mensuels avait été délibéré lors de la prise de fonction des nouveaux élus, en 2020.

*M. Christophe VAZ-TEIXEIRA quitte la salle à 18h56.*

M. le Président poursuit en informant que le montant avait été prévu en pensant qu'un nouveau directeur ou une nouvelle directrice serait recruté/e peu de temps après. Le recrutement a été repoussé au vu de la situation économique, avec les restrictions liées au COVID-19 et le chômage partiel. Les membres du Bureau ont proposé de rehausser le plafond du salaire à 1 500 €, sachant que le salaire du Président Directeur Général est un peu juste par rapport à la charge de travail réalisée. Ce plafond serait valide pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour laisser le temps de recruter une nouvelle personne. Le montant versé sera voté au prochain conseil d'administration de la SAEM SOGESTAR, le Conseil communautaire ne délibérant que sur le montant du plafond.

Mme Amélie VION demande si le non recrutement d'un directeur ou d'une directrice est lié à un manque de candidat ou s'il n'a pas été lancé.

M. Christophe MATHEZ informe que le recrutement n'a pas été lancé, afin de laisser passer la vague du COVID-19.

M. le Président ajoute que le recrutement est passé en second plan, au vu des difficultés rencontrées par la SAEM SOGESTAR au cours de l'année. Et ajoute que ces difficultés risquent de durer encore un moment.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de fixer le plafond de rémunération du Président Directeur Général de la SAEM SOGESTAR à 1 500 € bruts.

*Retour de M. Christophe VAZ-TEIXEIRA à 19h00.*

## **Délibération n°2021/093 : Changement de nomenclature comptable**

M. Christophe MATHEZ explique que toutes les collectivités auront l'obligation de passer en nomenclature comptable M57 au lieu de la M14 actuelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le trésorier souhaite phaser le passage de toutes les collectivités, pour mieux les accompagner. Il a été proposé à la CCSR de faire le changement de nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce changement devrait apporter plus de souplesse dans les budgets, notamment pour procéder à des changements de crédits entre chapitres, sans avoir recours à des décisions modificatives, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles. Et il y aurait la possibilité de n'avoir plus qu'un compte unique à la place du compte de gestion et du compte administratif. Tous les budgets seraient impactés par ce changement de nomenclature excepté le budget annexe «Transport Skibus-Estibus» qui a une norme M4 qui est spécifique aux services publics industriels et commerciaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité :

- la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget principal, le budget annexe « Espace des Mondes Polaires », le budget annexe « Maison Médicale », le budget annexe « Activités été-hiver » et le budget annexe « ZA de Tréchaumont ».
- M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier.

## **Délibération n°2021/094 : Décision modificative n°2 du budget principal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Augmenter les crédits pour le versement du FPIC (8 000 €),
- Ajuster les crédits de la subvention versée au budget ZA de Tréchaumont (1 500 €),
- Ajuster les crédits pour les travaux de toiture du chalet des Combettes (5 000 €),
- Ouvrir les crédits pour la refonte du site internet de la CCSR (6 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget principal suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6226-020 : Honoraires	4 000,00 €			
D 6236-95 : Catalogues et imprimés	4 000,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>8 000,00 €</b>			
D 739223-01 : FPIC Fonds national de péréquation		8 000,00 €		
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>8 000,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>		



INVESTISSEMENT			
D 2051-020 : Concessions, droits similaires		6 000,00 €	
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>6 000,00 €</b>	
D 204182-78-90 : ZA TRECHAUMONT PHASE 2		1 500,00 €	
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>1 500,00 €</b>	
D 2113-81-95 : OPTIMISATION NORDIQUE	4 700,00 €		
D 2135-41-95 : AMENAGEMENT DIVERS/ENT.REP		5 000,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 700,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	
R 10222-41-95 : AMENAGEMENT DIVERS/ENT.RE			800,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>			<b>800,00 €</b>
R 1311-41-95 : AMENAGEMENT DIVERS/ENT.REP			3 000,00 €
R 1321-020 : Etat & établ.nationaux			4 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>			<b>7 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 700,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>7 800,00 €</b>

### Délibération n°2021/095 : Décision modificative n°1 du budget annexe ZA de Tréchaumont

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Réajuster les crédits des travaux d'aménagement de la ZA de Tréchaumont (3 500 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe « ZA de Tréchaumont » suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6015-90 : Terrains à aménager		3 500,00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>3 500,00 €</b>		
D 66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00 €			
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>2 000,00 €</b>			
R 74751-90 : Particip du GFP de rattachement				1 500,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>1 500,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>		<b>1 500,00 €</b>

### Délibération n°2021/096 : Demande de subvention de la Mission locale Sud Jura

M. Christophe MATHEZ rappelle que la collectivité avait reçu une demande de subvention de la part de la Mission locale Sud Jura, en novembre 2020. Le Conseil communautaire avait décidé de participer à son financement, mais que cela nécessitait la révision des statuts de la CCSR. Les statuts ayant été modifiés, cette subvention peut désormais être versée. Le montant sollicité est de 0,54 € par habitant, soit un appel de fonds de 3 724 € pour la CCSR.

*Départ de Monsieur Guillaume VANNIER à 19h14.*

M. Michel PUILLET ajoute que Mme Annie BERTHET s'est rendue à Lons-le-Saunier le 15 septembre dans le cadre de la Mission Locale Sud Jura et que cela a été très apprécié.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de verser une subvention à la Mission Locale Sud Jura de 3 724 €.

### **Délibération n°2021/097 : Subvention à Trans'Organisation au titre de la Transjurassienne 2021**

M. Christophe MATHEZ rappelle que la collectivité a signé une convention avec la Trans'Organisation dans laquelle elle s'est engagée financièrement à les soutenir pour l'organisation de ses événements. Dans le cadre de l'organisation de la Transjurassienne 2021, des frais ont été engagés, mais la course n'a pas pu avoir lieu.

*Retour de Monsieur Guillaume VANNIER à 19h15.*

M. Christophe MATHEZ poursuit en expliquant que la collectivité ne peut donner qu'un avis favorable, car elle s'est engagée auprès de l'association. Il rappelle également que le plafond prévu par la convention est de 22 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 11 209,20 € à Trans'Organisation pour l'organisation de la Transjurassienne 2021.

### **Délibération n°2021/098 : Demande de subvention de la part du cinéma Les Quinsonnets**

M. Christophe MATHEZ explique avoir rencontré M. Claude KRAWIECK, gérant du cinéma les Quinsonnets aux Rousses. Ce dernier a indiqué rencontrer de grandes difficultés financières car les cinémas ont été contraints de fermer de novembre 2020 à mai 2021. C'est pourquoi il sollicite la CCSR pour le versement d'une subvention, d'un montant de 7 169,33 € pour couvrir les sept loyers de la période de fermeture. M. Christophe MATHEZ rappelle qu'une subvention d'environ 3 000 € avait déjà été versée pour couvrir les charges de loyer du premier confinement. Le loyer mensuel est de 1 024,19 €. Elle a participé d'une autre manière au redressement financier du cinéma, notamment en achetant des tickets de cinéma pour les enfants des écoles. Les comptes de MODERN CINEMA ont été analysés, le gérant a reçu des aides de l'Etat, mais il lui reste cependant un certain nombre de charges à payer. Les membres de la commission finances proposent de verser une subvention correspondant à quatre loyers, c'est-à-dire 4 096,76 €, car le montant restant des crédits disponibles de subvention pour l'année 2021 est de 5 000 €.

M. Medhi VANDEL demande s'il y a d'autres structures sur notre territoire qui auraient la possibilité de faire la même demande à la CCSR.

M. Christophe MATHEZ indique qu'il y a également le Bistrot Polaire, mais c'est parce que le local appartient à la CCSR.

Mme Sandrine VAUFREY demande s'il n'y aurait pas un moyen pour augmenter les recettes du cinéma et d'avoir quelque chose en contrepartie.

Mme Delphine GALLOIS propose d'acheter des billets de cinéma pour tous les établissements scolaires de la station.

M. Christophe MATHEZ informe que la situation du cinéma est compliquée tous les ans.

M. Medhi VANDEL demande si Modern Cinéma a déjà sollicité une aide financière à la CCSR avant le COVID.

*Départ de M. Sébastien BENOIT-GUYOD à 19h26.*

M. le Président répond qu'il n'avait jamais demandé auparavant le soutien de la CCSR, lorsqu'il avait des problèmes financiers, il les gérait en interne.

M. Christophe MATHEZ complète en informant que la commune des Rousses lui était venue en soutien pour des investissements qui lui incombait, sur la mise aux normes électriques du bâtiment.

M. Medhi VANDEL ajoute que la volonté est de garder des activités indoor, c'est important de garder le cinéma. Mais ce sont les finances qui décideront.

M. Michel PUILLET ajoute que les fréquentations ont baissé sur l'ensemble du territoire et pas uniquement sur la station.

M. Antoine DELACROIX demande si ça ne serait pas plus pertinent de ne garder qu'un seul cinéma à Morez.

M. Christophe MATHEZ répond qu'il n'est pas sûr que le cinéma de Morez tienne sans la présence de celui des Rousses. Il n'est pas prêt à lâcher le cinéma des Rousses.

M. Marc NARABUTIN demande s'il y a un moyen de savoir si c'est lié à une mauvaise gestion.

M. Bruno PAGET-BLANC propose de le maintenir tant que l'on peut, sachant que ces demandes de financement restent exceptionnelles.

M. le Président ajoute qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, due à la situation COVID (jauges, pertes d'habitudes des consommateurs), il faut toutefois rester vigilant à ce que cela ne devienne pas une demande pour couvrir un déficit fonctionnel.

*Retour de M. Sébastien BENOIT-GUYOD à 19h31.*

M. le Président explique qu'il y a trois solutions, soit la collectivité ne verse rien, soit elle verse l'intégralité de ce qui a été demandé (7000 €) ou soit une solution intermédiaire est trouvée.

M. Christophe MATHEZ indique que si le choix est fait de verser la totalité de la somme demandée, il faut trouver l'argent ailleurs, car côté subventions l'enveloppe est épuisée.

Mme Sandrine VAUFREZ demande s'il ne peut pas toucher d'autres subventions par d'autres organismes.

M. Christophe MATHEZ répond qu'il a déjà touché des aides de différentes structures, notamment l'État.

Mme Delphine GALLOIS ajoute qu'il faut un projet d'investissement pour obtenir des aides d'autres organismes.

M. Christophe VAZ-TEIXEIRA estime qu'il s'agit d'une dimension culturelle et que l'on peut proposer une aide de 4 000 €.

M. Bruno PAGET-BLANC ajoute que le gérant peut comprendre que la collectivité n'a pas la capacité de l'aider plus.

Après avoir délibéré,

Vu l'article L2251-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R1511-40 à R1511-43 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CCSR en date du 29 juin 2021 et la délibération n°2021/068 du 7 juillet 2021 portant définition de l'intérêt communautaire,

Vu le règlement UE n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*,

Le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 4 096,76 € à la société MODERN CINEMA SARL.

### **Délibération n°2021/099 : Rendu de l'étude clientèle 2020-2021**

*Arrivée de Mme Alexia MAITREHENRY par visioconférence à 19h35.*

M. le Président remercie Mme Alexia MAITREHENRY d'être avec les élus pour faire le compte-rendu de l'étude clientèle qu'elle a pilotée et qui s'est terminée cet été. Quasiment 1 000 réponses ont été reçues suite à la diffusion du questionnaire.

Mme Alexia MAITREHENRY présente l'enquête clientèle qui a duré du 8 février au 5 septembre 2021.

Mme Alexia MAITREHENRY conclut en disant que cette étude montre que les axes prioritaires d'amélioration sont les activités bien-être et détente et la mobilité.

M. le Président remercie Alexia pour sa présentation qui était très claire. Il ajoute que l'axe prioritaire qui manque le plus aux touristes et ou aux habitants de la station est le point sur lequel les élus travaillent le moins. La collectivité pourra être présente uniquement en accompagnement d'un projet privé, aucune solution n'a été trouvée pour le réaliser. Sur la partie transport public, il est vrai que la décision des élus, jusqu'à présent, a été de réduire le Skibus, mais il faut se rappeler des sommes qui sont en jeu. L'attente principale, c'est un service difficilement finançable par la collectivité, au vu des choix des précédents investissements également. Sur la partie hébergement, on répond en partie aux besoins et attentes. Dans la partie activités, il y a plusieurs actions sur l'offre vélo. L'attente principale est difficile à mettre en place, financièrement, par la collectivité. On sait comment évolue la collectivité avec le temps et on sait que la problématique porte surtout sur le fonctionnement et pas l'investissement.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER explique qu'elle trouve décevant qu'il n'y ait que 964 réponses par rapport aux 8 mois d'enquête.

M. Bruno PAGET-BLANC souligne que l'alpin apparaît dans le sondage alors qu'il a été fermé tout l'hiver. Qu'est-ce que ça aurait été s'il avait été ouvert ?

Mme Alexia MAITREHENRY informe qu'il y a eu un grand nombre de réponses en ligne. Une enquête est dite fiable lorsqu'il y a plus de 400 personnes qui répondent. A savoir également que la période d'avril et mai a été creuse et que la plupart des réponses ont eu lieu sur les périodes février/mars et juillet/août.

Mme Suzy MARCADELLA ajoute que 35% des réponses ont été obtenues sur le terrain et le reste des réponses ont été collectées en ligne. Elle ajoute que pendant l'hiver, il était assez facile de trouver des endroits qui rassemblaient du monde, en revanche pendant l'été, la population se répartit plus sur l'ensemble de la station et il est plus difficile de questionner du monde.

M. Le Président explique que la carence peut s'expliquer par la période compliquée.

M. Guillaume VANNIER trouve que le nombre de questionnaires rempli (900) est faible par rapport à la taille de la population locale (7000 habitants). Il trouve donc que ce n'est pas révélateur. Ce travail mériterait d'être refait dans une période non COVID.

Mme Delphine GALLOIS indique qu'un travail en collaboration avec la vallée de Joux pourrait être fait concernant la piscine.

M. le Président confirme que c'est une piste de réflexion.

M. Christophe MATHEZ ajoute qu'il s'agit toujours des personnes qui se plaignent qui n'utilisent pas les services. Il n'y a pas de réponse communautaire sur l'offre détente/bien-être mais ça ne veut pas dire qu'on n'y travaille pas. Il ajoute avoir bon espoir de collaborer avec un privé sur ce sujet aux Rousses, mais que c'est compliqué avec les PLU<sup>1</sup>.

M. Marc NARABUTIN demande si on communique bien sur cette possibilité.

Après en avoir discuté, le Conseil communautaire **PREND ACTE** à l'unanimité du rendu de l'étude clientèle 2020-2021 qui est annexé à la présente délibération.

*Fermeture de la visioconférence avec Mme Alexia MAITREHENRY à 19h55.*

### **Délibération n°2021/100 : Contrat de Station 2020-2026**

M. le Président explique que l'élaboration du contrat de station a été une belle aventure, avec des visites, des réunions de travail, la rencontre des partenaires, des séances publiques, des commissions. Et que tout cela a pu se faire grâce au travail des services et des élus.

*Départ de Monsieur Guillaume VANNIER à 19h59.*

M. le Président ajoute que tout le monde a passé du temps sur l'élaboration des fiches actions, il ne restait plus que la rédaction, la mise en forme et la réalisation de la partie stratégie. Ce travail a été réalisé par Mme Suzy MARCADELLA durant cet été. Le contrat de station est décliné en trois axes : la résilience et l'adaptation, le confort et la qualité, et la gouvernance et la notoriété. Ces axes sont eux-mêmes déclinés en un certain nombre de mesures. Il demande si certains ont des remarques à faire.

M. Benoit AUBRY demande quel a été le retour des partenaires financiers sur le contrat de station.

M. le Président répond qu'ils ont trouvé que le travail avait été bien fait, qu'ils comprenaient la méthode, que c'était clair et que la direction est conforme à leur priorité de soutien financier avec la prise en compte du virage pris vers la transition. La plupart des actions trouveraient un soutien financier. Madame la commissaire de massif et Madame la sous-préfète étaient également présentes. Ils s'attendent à ce que les dossiers soient déposés au fil de l'eau. Il ajoute, qu'en parallèle, il a eu des bons retours sur la réunion publique, et que c'était sympa comme format. Maintenant la réflexion se porte sur la diffusion de l'information, pour les 3 500 foyers du territoire. Si le contrat est mis uniquement à disposition sur le site internet, il n'y aura pas 5% de la population qui le lira.

Mme Delphine GALLOIS propose de faire une synthèse des 93 pages à distribuer à la population.

M. le Président ajoute que cette question sera traitée en commission communication, mais que si on veut que la population comprenne ce que fait la collectivité, il faut trouver un moyen pour le communiquer.

M. Medhi VANDEL pense qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui s'intéressent à la politique et qu'il faut répondre aux personnes quand elles posent la question.

---

<sup>1</sup> Plan Local d'Urbanisme.

M. le Président répond qu'il n'est pas d'accord et que le bulletin municipal en est un bon exemple. Personne ne vient en conseil municipal mais les bulletins municipaux sont très lus et diffusés.

M. Michel PUILLET propose d'indiquer dans les bulletins municipaux que le contrat de station est à disposition.

M. Jean-Michel VANINI propose de le faire par phase ou de le transmettre via les bulletins municipaux.

Mme Sandrine VAUFREY demande s'il ne serait pas possible de morceler le contrat de station et de le présenter sous forme de petites vidéos.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le contrat de station 2020-2026 qui est annexé à la présente délibération.

### **Délibération n°2021/101 : Refonte du site internet institutionnel de la CCSR – plan de financement**

Mme Delphine GALLOIS explique qu'il convient de refondre le site internet de la CCSR, l'actuel étant obsolète. L'idée avait déjà été effleurée lors du dernier mandat, mais le coût avait été jugé trop élevé. Cette année, cette dépense pourrait rentrer dans le dispositif d'aide « transformation numérique des collectivités territoriales », ce qui permettrait l'obtention d'une subvention à hauteur de 80%. Des devis ont été demandés à différents prestataires. Les coûts s'élèvent entre 3 000 € et 9 000 €. Pour le moment, le choix n'a pas encore été fait, car il manque un dernier devis d'un socio-professionnel installé sur la station.

*Retour de M. Guillaume VANNIER à 20h11.*

M. Christophe MATHEZ demande s'il existe des statistiques sur la fréquentation du site internet actuel.

M. Guillaume VANNIER indique que 5 000 € est un bon budget pour faire un beau site. Il s'agira uniquement d'un site vitrine.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER ajoute que ce site pourra servir de vitrine au contrat de station.

M. Christophe MATHEZ demande s'il ne faudrait pas faire de la communication sur les réseaux sociaux.

Mme Delphine GALLOIS ajoute que le problème des réseaux sociaux, c'est qu'il faut les alimenter après.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de :

- approuver l'opération de refonte du site internet institutionnel de la CCSR ;
- solliciter un financement à hauteur de 80 % au titre du dispositif « transformation numérique des collectivités territoriales » ;
- approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Dépenses (HT)</b>		<b>Recettes (HT)</b>	
Création site internet	5000 €	Etat	4000 €
		Autofinancement	1000 €
	<b>5000 €</b>		<b>5000 €</b>

- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- préciser que les crédits sont inscrits en section d'investissement du budget 2021 du budget principal ;
- autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## Délibération n°2021/102 : Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) – débat sur les orientations générales du projet

M. Antoine DELACROIX explique que par délibération en date du 08 juillet 2020, le Conseil communautaire a prescrit la révision du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) qui se substituera à la "réglementation particulière de la publicité extérieure et des enseignes sur la communauté de communes de la Station Classée des Rousses Haut-Jura", caduc au 14 juillet 2022.

La procédure d'élaboration du RLPi est identique à celle d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle comprend un débat sur les orientations générales dans les Conseils municipaux des communes membres ainsi qu'en Conseil communautaire.

M. Antoine DELACROIX informe que dans le cadre de la révision du règlement local de publicité, on en est au stade de la validation des documents politiques qui se déclinent en deux axes : poursuivre les actions ayant permis de réduire la présence des dispositifs et conforter le territoire de qualité et mettre en valeur son attractivité et son dynamisme. Il ajoute que la réglementation a énormément changé, qu'elle est très restrictive au niveau national, et que la collectivité fera son maximum pour que les socio-professionnels puissent communiquer tout en gardant une certaine harmonie visuelle.

M. Robert BONNEFOY demande quels sont les moyens pour aider les socio-professionnels.

M. Antoine DELACROIX ajoute que la collectivité a la possibilité de revoir les limitations d'agglomérations spécifiques à la publicité, pour que ce soit moins restrictif pour les socio-professionnels. Pour les pré-enseignes, il existe déjà le dispositif de SIL (Signalétique d'information locale), qu'il faudrait cependant remettre en conformité, c'est-à-dire sans nom commercial et sans logo.

M. Medhi VANDEL répond que, par rapport au dispositif actuel, les possibilités vont être plus restrictives, et qu'il sera difficile pour la collectivité de demander aux socio-professionnels d'enlever la signalisation qu'ils ont mis en place. Les socio-professionnels paient pour l'entretien.

*Départ de M. Jean-Michel VANINI à 20h24*

M. le Président ajoute qu'il faudra un certain temps pour modifier les règles en vigueur, et qu'il faut se focaliser sur ce qui est possible.

M. Antoine DELACROIX ajoute qu'il n'y aura plus de facture d'entretien pour les socio-professionnels de la signalisation actuelle, mais qu'ils ne pourront plus payer pour ajouter des nouveaux panneaux.

M. Christophe MATHEZ déclare qu'il n'est pas prêt au démontage des panneaux que les socio-professionnels ont payé.

*Retour de Jean-Michel VANINI à 20h26.*

M. Sébastien BENOIT-GUYOD considère que cette réglementation nationale n'est pas applicable dans cette période compliquée.

M. le Président explique que la loi a été réfléchi pour des grandes agglomérations urbaines comme Paris. Nous avons ici la problématiques d'activités commerciales qui sont hors agglomération.

M. Christophe MATHEZ est inquiet quant aux possibilités offertes en agglomération et la position que devront avoir les maires de chaque commune, vis à vis de la réglementation intercommunale. Par exemple, en agglomération comment indiquer un commerçant qui se situe dans une impasse. On va trouver des solutions qui seront mieux que les chevalets placés sur le trottoir. La commune des Rousses n'a pas les mêmes problématiques que les autres communes car il y a une concentration au centre-ville.

M. Michel PUILLET explique que la Station a une certaine particularité avec la neige et l'espacement des villages entre eux, mais que les choses vont essayer d'être adoucies.

M. Antoine DELACROIX ajoute que la question d'aujourd'hui est de voter ensemble la philosophie du document, mais que cette loi n'est pas évidente à faire appliquer et pose des problèmes.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER demande quelle est la marge de manœuvre et quel est l'intérêt d'avoir un règlement local de publicité.

*Départ d'Amélie VION à 20h33.*

Mme Suzy MARCADELLA explique que la collectivité se situe dans un parc naturel régional et que sans RLPi, aucune publicité n'est possible, il faut mettre en place un RLPi pour pouvoir réintroduire la publicité sur la Station.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- de prendre acte du débat qui s'est tenu ;
- d'approuver les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de la Station des Rousses (RLPi).

### **Délibération n°2021/103 : Règlement Local de publicité intercommunal (RLPi) – plan de financement**

M. Antoine DELACROIX rappelle que, par délibération en date du 08 juillet 2020, le Conseil communautaire a prescrit la révision du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) qui se substituera à la "réglementation particulière de la publicité extérieure et des enseignes sur la communauté de communes de la Station Classée des Rousses Haut-Jura", caduc au 14 juillet 2022. Il propose de solliciter une subvention au titre de de la dotation générale de décentralisation.

Mme Suzy MARCADELLA informe que le coût global de l'opération est de 38 100 € TTC pour la révision du RLPi et la mise à jour du Guide de la signalétique. Ce montant est pris en charge à 50% par le Parc naturel régional du Haut-Jura et à 50% par la Communauté de communes. Le reste à charge pour la CCSR est donc de 19 050 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de :

- solliciter un financement au titre de de la dotation générale de décentralisation;
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- préciser que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget primitif 2021 du budget principal ;
- autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Délibération n°2021/104 : Etude sur le logement – plan de financement**

M. Michel PUILLET rappelle que la CCSR a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude sur le logement sur la Station des Rousses. Il propose de solliciter une subvention au titre de la dotation générale de décentralisation.

Mme Suzy MARCADELLA ajoute que le taux et le montant de la subvention ne sont pas connus. Elle précise que les offres doivent parvenir dans les prochains jours.



M. Michel PUILLET ajoute que pour la réalisation des PLU dans les communes, des aides de l'Etat sont également possibles.

Mme Suzy MARCADELLA indique que l'étude logement sera également un atout pour les PLU à réviser sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de :

- solliciter un financement au titre de de la dotation générale de décentralisation ;
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- préciser que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget primitif 2021 du budget principal ;
- autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Délibération n°2021/105 : Convention Espace Nordique Jurassien pour la saison 2021-2022**

M. Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que tous les ans, une convention est signée entre la CCSR et l'Espace Nordique Jurassien. Il propose de se concentrer particulièrement sur les modifications de tarifs qui s'appliquent à cette nouvelle convention :

- 98 € à la place de 96 € pour le pass saison Montagne du Jura PROMO 1,
- 110 € à la place de 106 € pour le pass saison Montagne du Jura PROMO 2,
- 120 € à la place de 116 € pour le pass saison Montagne du Jura

Cette convention fait également référence à la réciprocité et les bons usages entre les différents sites. Par exemple, chaque site n'a pas le droit de vendre pour les autres sites quand il n'y a pas de neige sur son secteur. La réciprocité entre les secteurs jurassiens et les secteurs suisses ont également été reconduits et le pourcentage de la contribution reste inchangé à 5,5% sur les premiers 100 000 € de recette et 5% sur le reste.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité M. le Président à signer la convention avec ENJ pour la saison 2021-2022.

### **Délibération n°2021/106 : Aide au développement de la filière nordique - demande de subvention au Conseil départemental du Jura pour l'exercice 2022**

M. Sébastien BENOIT-GUYOD propose au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Jura au titre de l'aide au fonctionnement des secteurs nordiques du Jura et l'entretien de la GTJ à ski, pour un montant de 4 303,80 € répartis de la manière suivante :

- 1 858,80 € pour l'aide au fonctionnement des domaines nordiques ;
- 2 445,00 € pour l'entretien de la grande traversée du Jura à ski de fond.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Jura d'un montant de 4 303,80 € et d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

### **Délibération n°2021/107 : Espace des Mondes Polaires – calendrier d'ouverture 2022**

M. le Président informe qu'il est nécessaire de revoir la question du calendrier d'ouverture 2022 de l'Espace des Mondes Polaires, qui avait déjà été traitée lors du conseil du 7 juillet 2021, car il y a une

erreur. Il était indiqué sur le calendrier que le bâtiment était ouvert le 1<sup>er</sup> mai. Il propose de corriger et de fermer le bâtiment ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de valider le calendrier et les horaires d'ouverture 2022 (à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021) qui sont annexés à la délibération.

### **Délibération n°2021/108 : ZA du Bois de l'Ours – prolongation d'une promesse de vente**

M. le Président rappelle qu'une promesse de vente d'une parcelle AD473, à la ZA du Bois de l'Ours, a été signée le 17 mars 2020 avec la SARL DU HAUT représentée par M. Mathieu CUPILLARD. Cette promesse de vente a été prolongée le 20 octobre 2020 jusqu'au 31 octobre 2021. Il propose de prolonger à nouveau cette promesse de vente. Ce report fait suite au fait que la commission CNAC (commission nationale d'aménagement commercial) n'a pas encore statué.

M. Benoît AUBRY demande si cette parcelle n'est pas divisible.

M. Christophe MATHEZ répond que cela n'est pas possible d'une part car ce n'est pas prévu dans le plan d'aménagement et d'autre part car la personne qui a acheté le terrain possède déjà un autre terrain privé attenant dans la zone d'activités, et que sans cet autre terrain, la parcelle AD473 n'est pas viable.

M. le Président propose de prolonger la promesse de vente pour une durée de 6 mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril 2022.

Le Conseil communautaire **APPROUVE**, avec 18 voix pour et 2 contre, la prolongation de la promesse de vente avec la SARL DU HAUT représentée par M. Mathieu CUPILLARD ayant son domicile professionnel 29 rue du Pré 39200 SAINT-CLAUDE, et autorise M. le Président à la signer.

*Contre : Benoît AUBRY et Claire CRETIN.*

### **Délibération n°2021/109 : Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- Contrat : Réparation de la passerelle de l'Orbe à Bois d'Amont  
Cocontractant : ROC prix TTC : 10 821,60 €
- Contrat : Transport de la vasque olympique  
Cocontractant : HAUT JURA LEVAGE prix TTC : 1 872,00 €
- Contrat : Mise en place d'une barrière à l'arrière de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : METALLERIE DUCROT prix TTC : 1 020,00 €
- Contrat : Reprise de la sortie d'eaux pluviales à la ZA de Tréchaumont  
Cocontractant : DI LENA AND CO prix TTC : 3 661,20 €
- Contrat : Evolution du logiciel comptable  
Cocontractant : BERGER-LEVRAULT prix TTC : 1 188,00€
- Contrat : Animation lecture de contes à l'Espace des Mondes polaires  
Cocontractant : SMART FR LYON prix TTC : 1 000,00 €
- Contrat : Vérification des installations électriques de l'Espace des Mondes Polaires

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| Cocontractant : SOCOTEC   | prix TTC : 1 353,86€  |
| - Contrat : Encart publicitaire pour l'Espace des Mondes Polaires                   |                       |
| Cocontractant : HEBDO 39  | prix TTC : 1 981,32 € |
| - Contrat : Mise à disposition des agents techniques à l'Espace des Mondes Polaires |                       |
| Cocontractant : MAIRIE DE PREMANON  | prix TTC : 2 688,00 € |
| - Contrat : Achat d'articles pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires       |                       |
| Cocontractant : FONDS DE DOTATION PEV   | prix TTC : 1 141,58 € |

M. Antoine DELACROIX demande à quoi correspond la facture concernant la ZA de Tréchaumont.

M. Christophe MATHEZ répond qu'il s'agit de la déviation de la sortie d'eaux pluviales sur une zone riveraine.

## DIVERS

- Mme Delphine GALLOIS explique avoir participé au conseil d'administration du Comité Régional du Tourisme (CRT). Elle indique qu'ils ont un budget de 6,5 millions d'euros qui permet notamment de faire la promotion de leurs marques : Bourgogne, Vosges du Sud et Montagnes du Jura. La marque Montagnes du Jura permet un fort complément de notoriété à la station, elle permet également la réalisation d'actions supplémentaires en dehors des actions habituelles. Le CRT permet de communiquer à l'étranger (Belgique) et à Paris. Concernant le bilan touristique 2020, il y a eu moins de vacanciers étrangers mais plus de français. Les vacanciers étaient à la recherche d'espaces ouverts. Concernant l'été 2021 sur la Station des Rousses, il y a eu moins de clientèle étrangère et les clientèles de proximité ne sont pas venues du fait de la pluie. Cependant, pour la Centrale de réservation de la Station des Rousses, il s'agissait de la meilleure saison été qu'ils aient connu. Les séjours ont été d'une durée de 3 à 4 jour en hôtel et de 8 à 15 jours en meublés. Sur la station, les voyages à Yvoire ont très bien fonctionné, il y a eu un bon maintien des activités, excepté pour le Jardin de Rouxy qui a connu une baisse de 22% de chiffre d'affaires, et les commando games qui ont un CA en retrait de 10% par rapport à l'année précédente. La fréquentation des offices de tourisme a également diminué de 14% par rapport à l'année précédente. Elle ajoute qu'il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des consommations de la clientèle pour s'adapter, notamment avec l'utilisation des smartphones.
- Mme Romane MEILLAT explique s'être rendue lundi dernier au lycée de Moirans-en-Montagne pour participer à l'expertise de la vasque olympique. Elle ajoute qu'il manque quelques formalités administratives pour que les travaux soient relancés pour la réparation de la vasque.
- M. le Président informe faire visiter la station à la Sous-préfète jeudi, ce qui lui permettra de lui expliquer plus en détail les actions du contrat de station.
- M. le Président informe que les états généraux de la transition du tourisme en montagne, organisés par la Région et le Commissariat de Massif, auront lieu les 23 et 24 septembre à l'Espace des Mondes Polaires, et qu'il est possible de s'inscrire.
- Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER ajoute qu'il y a également des animations prévues ce week-end pour les journées du patrimoine à l'Espace des Mondes Polaires.

- M. Antoine DELACROIX informe que les travaux d'aménagement du parking de la Darbella vont débuter prochainement. Ils consistent à raboter la butte pour améliorer le stationnement des bus et créer un circuit de dépose skibus.
- M. Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute qu'il est possible, de donner des informations sur les aménagements réalisés sur la station à Nordique Magazine via l'Espace Nordique Jurassien, ce qui permet de faire de la publicité. Il pense notamment à l'accès à la Combe du Vert et au parking de la Darbella.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h59.

Fait aux Rousses, le 30 septembre 2021.

Le Président,

Le Secrétaire,



Nolwenn MARCHAND

Marc NARABUTIN